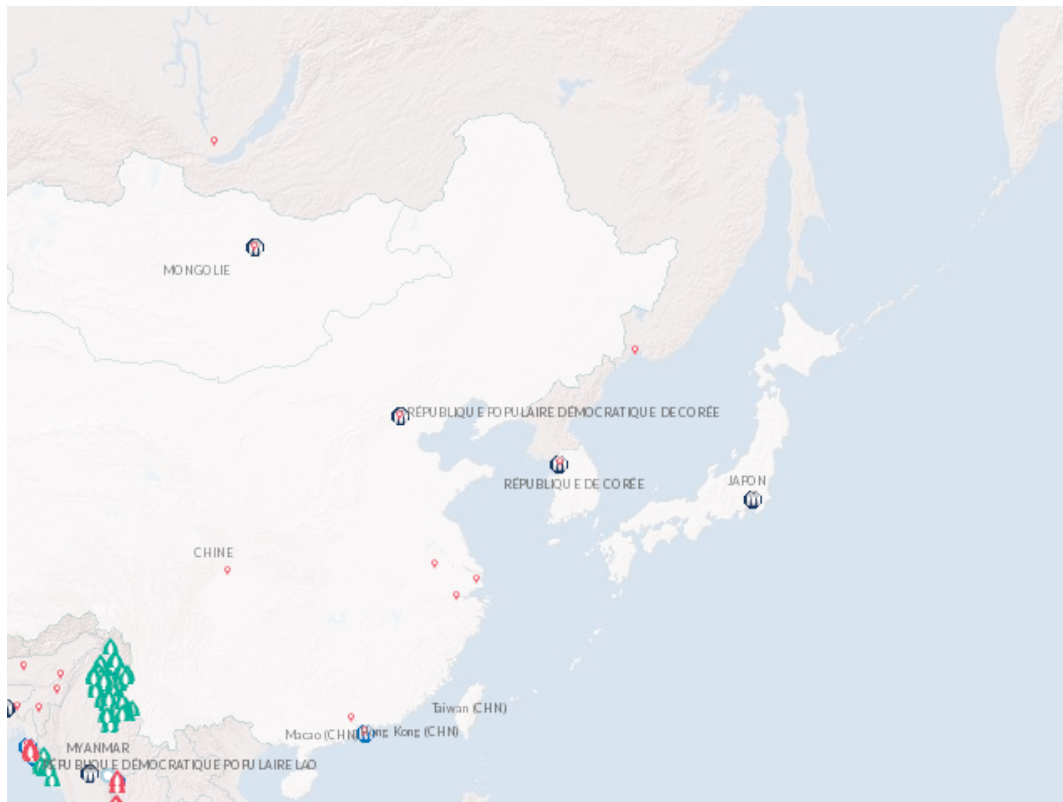


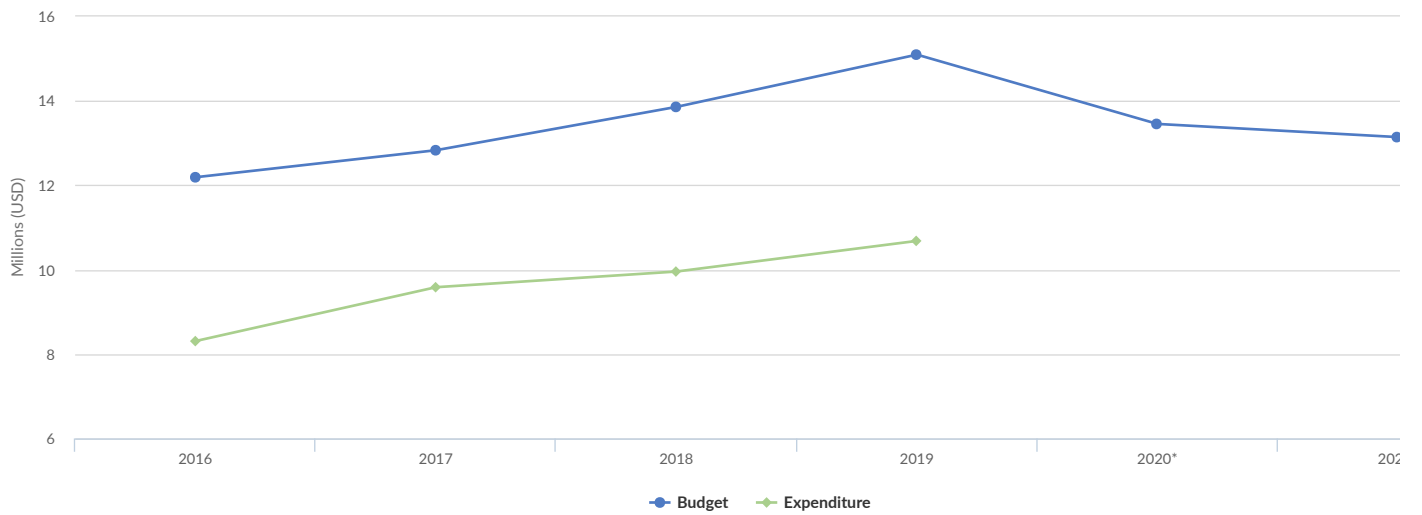
Subregion: East Asia and the Pacific

| Australie | Chine | Japon | Nouvelle-Zélande | Etats des îles du Pacifique | Papouasie-Nouvelle-Guinée | République de Corée |

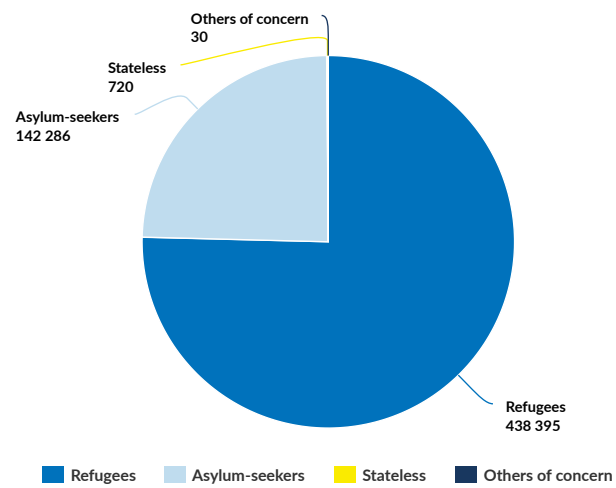


The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Budgets and Expenditure in Subregion East Asia and the Pacific



People of Concern - 2021 [projected]



Les informations opérationnelles concernant la sous-région de l'Asie de l'Est et du Pacifique sont présentées ci-dessous. Un résumé peut également être téléchargé au format PDF. Cette sous-région couvre les pays suivants :

Australie | Chine (y compris les Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao) | États insulaires du Pacifique | Japon | Nouvelle-Zélande | Papouasie-Nouvelle-Guinée | République de Corée |

Environnement opérationnel

ASIE DE L'EST

En Asie de l'Est, le HCR a des bureaux en Chine, au Japon et en République de Corée, d'où il apporte un appui aux gouvernements en matière de capacité d'asile, de plaidoyer et de sensibilisation du public à la cause mondiale des réfugiés. Les pays dans la sous-région ont souscrit des engagements substantiels et formulé des déclarations de soutien en faveur du Pacte mondial sur les réfugiés et le HCR continue de faciliter la mise en œuvre de ces engagements des États. La réponse à la pandémie de COVID-19 est devenue une priorité politique majeure dans la région.

PACIFIQUE

La Nouvelle-Zélande et l'Australie sont des partenaires clés pour le HCR dans les forums de coopération régionale sur un éventail de questions nationales, régionales et mondiales, notamment le Processus de Bali et la Conférence des directeurs de l'immigration du Pacifique (PIDC). Le HCR continuera de travailler en étroite liaison avec ces deux pays influents pour préserver l'espace de l'asile dans les régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Néanmoins, la politique nationale d'asile restrictive de l'Australie et ses dispositions de traitement extraterritorial des dossiers à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont créé des problèmes en termes de protection, notamment le refus du regroupement familial pour les personnes arrivées par voie maritime.

La pandémie a profondément affecté l'environnement de travail du HCR en Australie. La stricte fermeture des frontières et les mesures de distanciation physique ont obligé l'organisation à adopter de nouvelles modalités de travail et ont eu de larges répercussions sur les populations relevant de sa compétence, avec notamment une nette réduction du nombre de demandes d'asile dans le Pacifique en 2020. La question de la détention reste une priorité pour le HCR, en particulier face à l'allongement de sa durée.

Confrontés à de multiples obstacles, comme les déplacements forcés par le changement climatique, les mouvements de population mixtes ainsi que le trafic et la traite d'êtres humains, les 23 États et territoires du Pacifique se trouvent dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe, avec des ressources et des capacités restreintes.

Stratégie : réponse et mise en œuvre

PACIFIQUE

En 2021, le HCR s'efforcera de soutenir l'Australie dans ses engagements, pris dans le cadre du Pacte mondial. Ils portent sur des modalités élargies et améliorées de réinstallation et des voies d'accès complémentaires, ainsi que des partenariats plus solides avec les acteurs clés afin de les faire progresser. Le HCR continuera aussi de surveiller la situation de la détention dans le pays et plaidera pour que l'Australie traite les dossiers des demandeurs d'asile qui lui étaient destinés et respecte ses obligations juridiques, en sa qualité de signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

En Nouvelle-Zélande, le HCR reconduira son soutien à la révision nationale des procédures de détermination du statut de réfugié, qui devrait être mise en œuvre en 2021. Il appuiera également les efforts pour poursuivre son programme de parrainage communautaire.

Seuls six des 14 États insulaires du Pacifique sont signataires de la Convention de 1951. Si le nombre de demandeurs d'asiles arrivés dans ces pays reste faible, les ressources et les capacités limitées de ces États obligent le HCR à continuer d'apporter des conseils techniques aux organisations et aux acteurs régionaux compétents sur l'élaboration de politiques qui règlent l'apatridie et garantissent la protection de toutes les personnes relevant de sa compétence.

ASIE DE L'EST

En Chine, pays qui a adhéré à la Convention de 1951, le HCR enregistre les demandeurs d'asile, assure la détermination du statut de réfugié et délivre des documents d'identité. Les réfugiés reçoivent aussi des aides essentielles en attendant l'identification de solutions durables. Le HCR travaille étroitement avec l'administration nationale de l'immigration et plaide pour la mise en place d'un régime national d'asile en Chine, tout en aidant aussi les autorités des Régions administratives spéciales chinoises de Hong Kong et Macao. Les activités du HCR incluent également un travail de sensibilisation du public, pour porter la cause mondiale des réfugiés au premier plan et mobiliser un soutien à la réponse du HCR sous la forme d'activités de plaidoyer, de partenariats avec le secteur privé et de ressources financières. Dans sa déclaration de principe, de septembre 2020 à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ONU, la Chine a réaffirmé son soutien au Pacte et a invité la communauté internationale à collaborer avec le HCR pour partager les responsabilités et s'attaquer aux causes à l'origine des déplacements.

Au Japon, le HCR travaille avec le Gouvernement sur les questions mondiales et nationales relatives aux réfugiés et à l'apatridie, en particulier sur les engagements souscrits par le Japon au cours du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 et en lien avec les objectifs de développement durable. La priorité du HCR est de resserrer son partenariat stratégique avec le Japon sur le Pacte, notamment en s'associant au secteur privé et en sensibilisant le public au sort des réfugiés, afin d'intensifier le soutien à son travail au niveau international. L'organisation collabore étroitement avec les organismes publics et la société civile pour aider les personnes relevant de sa compétence au Japon, aborder les questions d'apatridie et renforcer les capacités de protection dans le cadre du régime national d'asile. Une priorité importante est d'élargir les possibilités en matière de solutions durables, notamment dans le cadre du programme de bourses d'études pour les réfugiés.

Le HCR collabore avec la République de Corée en tant que partenaire stratégique de sa réponse mondiale en faveur des réfugiés, ainsi que pour la protection des réfugiés à l'échelle nationale. La République de Corée a été une alliée de poids au cours du Forum mondial sur les réfugiés et elle a pris des engagements considérables sur une série de domaines thématiques. Le HCR collabore avec le Gouvernement dans le cadre du Pacte, pour renforcer le soutien accordé aux réfugiés dans le monde, notamment de la part du secteur privé et du grand public. L'organisation travaille avec le Gouvernement et la société civile en leur fournissant des conseils techniques sur la protection afin de soutenir le régime national d'asile, et plaide en faveur de solutions durables pour les réfugiés, en s'appuyant sur le programme pilote de réinstallation de la République de Corée.

2021 Budget for East Asia and the Pacific | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Australia Multi-Country Office	3,357,377	99,134	0	0	3,456,511
China	3,892,000	62,000	0	0	3,954,000
Japan	3,417,403	59,705	0	0	3,477,108
Republic of Korea	2,154,732	99,840	0	0	2,254,572
Total	12,821,511	320,679	0	0	13,142,190
